

INFOS PRATIQUES

PLAN D'ACCÈS

LES PRESTATIONS

- Visite de préadmission et évaluation sociale réalisée par le coordinateur
- Elaboration d'un contrat de prestations
- Coordination d'un contrat de prestations
- Coordination des interventions
- Présentation d'un devis
- Journée d'intégration du relayeur
- Suivi du séjour par le coordinateur
- Journal d'accompagnement
- Evaluation de la prestation

Infirmière coordinatrice
Corinne CHATREFOU
Tel : 06 34 20 02 50



Hôpitaux de Provence
Groupement Hospitalier
et Universitaire
des Bouches-du-Rhône



RÉPIT À DOMICILE



06 34 20 02 50



repit@cgd13.fr

Centre Gériatrique Départemental
176 avenue de Montolivet
BP 50058-13375 Marseille Cedex 12
Email : cgd@cgd13.fr - www.cgd13.fr
tel : 04 91 12 74 00 –fax : 04 91 12 76 99

POURQUOI ?

UN MOYEN DE SE RESSOURCER

Le Répit à Domicile s'inscrit dans une filière de prise en charge globale et qualifiée des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou syndrome apparenté.

Ce service permet aux aidants de se ressourcer, de se reposer physiquement et psychologiquement, sans avoir recours à un hébergement temporaire ou une hospitalisation qui pourrait perturber l'équilibre de leur parent.

Prendre quelques jours de vacances, partir en voyage ou s'absenter pour une hospitalisation, cela devient possible tout en maintenant le patient dans son environnement quotidien.

POUR QUI ?

POUR LES AIDANTS FAMILIAUX

- **Ce dispositif s'adresse aux aidants et propose le remplacement de l'aidant familial à son domicile de jour comme de nuit.**
- **Pour une durée comprise initialement entre 1 et 5 jours.**
- **Demande étudiée pour les séjours plus longs.**
- **La prise en charge est limitée à l'agglomération marseillaise.**

COMMENT ?

PAR UNE DEMANDE AUPRÈS DU SERVICE

Formulée avant la prise en charge effective auprès de la coordinatrice du service.

Une visite de préadmission permet l'élaboration d'un contrat de prestation de service qui précise les tâches confiées aux professionnels.

Le coût de la prise en charge fait l'objet d'un devis.

Une équipe de professionnels formés intervient à domicile pour relayer l'aidant lors de son absence.

Un journal d'accompagnement est rédigé tout au long de l'intervention pour relater les activités réalisées en l'absence de l'aidant.